

Cahier d'intention «Principes directeurs citoyens»



Résultats de la concertation
Démarche participative « CSPM ensemble»
Mars 2024



Sommaire

Chapitre 1 : Préambule	3
L'essentiel en bref et méthodologie	3
Chapitre 2 : Résultats	4
Principe directeur 1	4
Principe directeur 2	6
Principe directeur 3	8
Principe directeur 4	10
Principe directeur 5	12
Principe directeur 6	14
Principe directeur 7	16
Principe directeur 8	18
Principe directeur 9	20
Chapitre 3 : Synthèse principes directeurs citoyens	22
Chapitre 4 : Principes retenus pour le cahier des charges du concours	25

L'essentiel en bref et méthodologie

L'élaboration de ce cahier d'intention « principes directeurs citoyens » s'inscrit dans le cadre de la démarche participative accompagnant le projet du Centre des sciences physiques et mathématiques (CSPM) de l'Université de Genève. En s'appuyant sur l'ensemble des temps participatifs proposés entre octobre et décembre 2023 (diagnostic sensible et des usages, événement de lancement et sondage « le nouveau CSPM et ses abords », atelier imagé « repensons nos espaces extérieurs » et atelier créatif « partageons nos espaces »), nous avons synthétisé les résultats en **9 principes directeurs citoyens**.

À la fin du mois de décembre, un **sondage en ligne** a été mis en place, ayant pour but de mettre en discussion ces principes auprès d'un plus large public. Cela a permis de récolter des réactions et apports complémentaires de différents types d'utilisateurs/trices. Pour ce faire, nous avons procédé de deux manières :

- La diffusion en ligne du sondage (site CSPM, site participer.ge.ch, réseaux sociaux, diffusion par mailing aux acteurs-relais du quartier et de l'UNIGE, groupe de suivi et groupes d'intérêt) ;
- Une présence sur site pendant deux jours en début janvier pour faire remplir le sondage par le biais de tablettes IPAD.

Le sondage a permis de récolter près de 200 réponses d'utilisateurs/trices du secteur. Par un contact « tout-venant », nous avons pu toucher une grande diversité de publics, tant au niveau du quartier (commerçant-es, restaurateurs/trices, utilisateurs/trices des cafés, bibliothèque, etc.) que de la communauté universitaire.

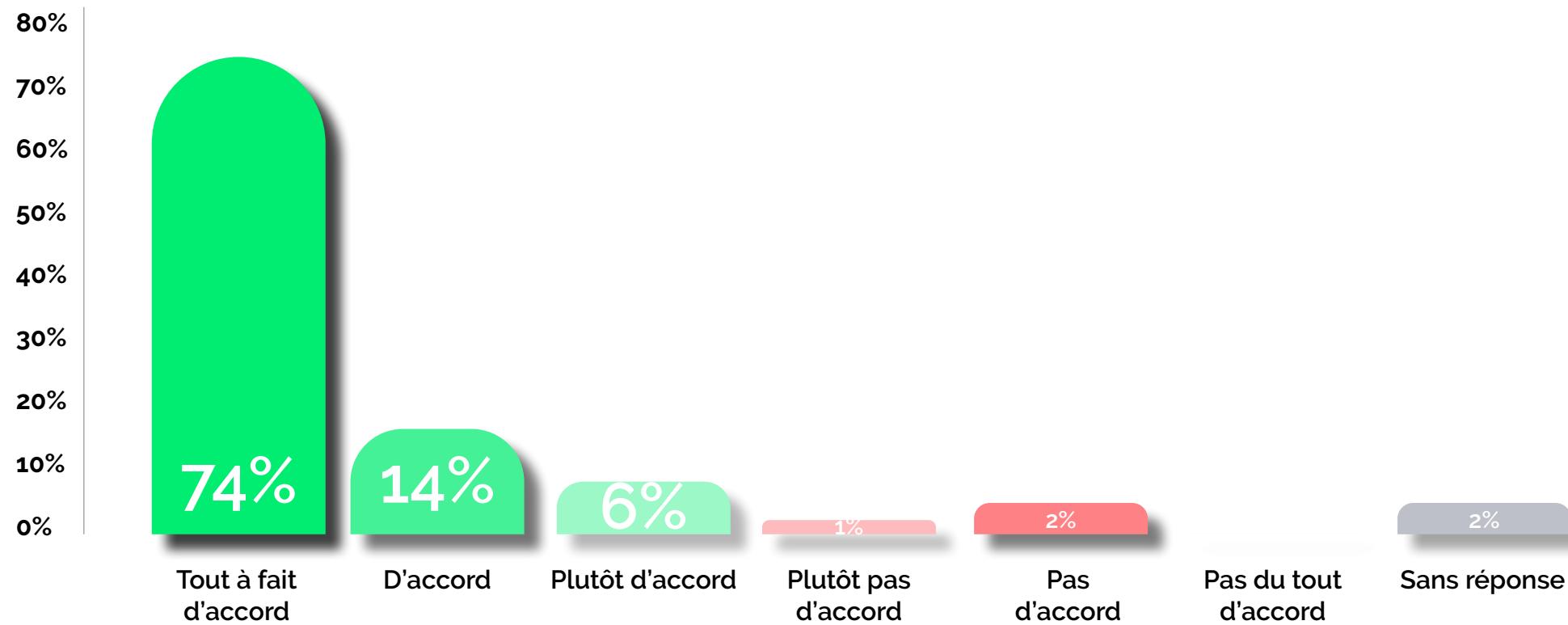
L'analyse des résultats obtenus est exposé dans le présent cahier d'intention. C'est en s'appuyant sur ces derniers que nous avons formulé des **principes directeurs citoyens affinés**. Ceux-ci seront rapportés dans le cahier des charges du concours CSPM.



PRINCIPE DIRECTEUR 1 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> RENFORCER LA VÉGÉTALISATION ET L'ARBORISATION DU SITE DES SCIENCES DE L'UNIGE

En maintenant les arbres existants et en augmentant la canopée pour offrir au site des îlots de fraîcheur et un cadre de vie plus agréable



« Il y a de l'espace vers l'Arve, ce serait cohérent »

« Pour favoriser un maillage et renforcement de l'arborisation, il faudrait changer le rapport de compensation : pour un arbre établi coupé, il faudrait 2, voire 3 arbres plantés ! »

« Je suis pour une plus grande végétalisation. Par contre, je ne suis pas d'accord avec la manière dont ça se fait aujourd'hui. C'est trop artificiel ».

PRINCIPE DIRECTEUR 1

Analyse

Le renforcement de la végétalisation et l'arborisation est, selon les personnes interrogées et presque à l'unanimité (95% des sondé-es plutôt d'accord, d'accord et tout à fait d'accord), une priorité dans le cadre de la construction du CSPM. Le verdissement du site pourrait ainsi bénéficier de manière générale à l'ensemble du quartier, perçu comme largement sous-doté à cet égard et malheureusement trop bétonné. Seule une très faible part des sondé-es (2%) a exprimé une réserve quant au fait que cela se fasse au détriment d'autres aménagements (stationnement automobile, espaces dédiés aux mobilités douces) ou que l'entretien constitue une charge supplémentaire pour les employé-es de l'UNIGE.

Les espaces à verdir

Le sondage a confirmé l'importance pour les participant-es de conserver les arbres et haies déjà en place et de favoriser la plantation d'espèces végétales indigènes sur le site des sciences. Une grande attention est déjà portée par les participant-es sur cet aspect dans le cadre de l'aménagement des abords directs du CSPM. À ce titre, un dialogue et une continuité est attendue avec le **parc du quai Ernest-Ansermet**. Celui-ci dispose d'un fort potentiel - pour certain-es sous-valorisé - de par sa surface relativement généreuse. Un caractère plus naturel du site s'inscrirait en cohérence avec l'Arve. De plus, un potentiel de végétalisation est offert sur la **toitures**, voires les **façades** des bâtiments des sciences, y compris du CSPM. Ces recommandations sont suggerées de manière générale, souhaitant une attention plus importante quant à la présence de vert dans le quartier dans son ensemble.

Du vert « au naturel »

Plusieurs sondé-es se sont montré-es en faveur d'un forme **plus naturelle**, voire sauvage à donner aux espaces extérieurs, à une nature moins contrôlée et artificielle. Il importe que cette verdure soit abondante,

que les sols soient perméables et éviter « le cas de Pleinpalais », désigné comme l'exemple à ne pas suivre.

Un soutien au vivant

Directement en lien avec la volonté de laisser plus de place à une nature « authentique », des sondé-es ont ajouté la nécessité de **conserver des espaces dédiés uniquement à la biodiversité**, inaccessibles aux différents publics. L'installation d'**aménagements favorisant la faune locale** est une piste évoquée afin d'améliorer la diversité biologique du site (nichoires, hôtels à insectes, prairies fleuries exempte de fauche, tas de pierres, tas de bois, etc). De plus, un **éclairage nocturne réduit/ alternatif** sur certains tronçons est une mesure suggerée afin de favoriser bon nombre d'espèces animales nocturnes. Pour sensibiliser les publics à l'enjeu de la préservation de la nature, la création d'un **sentier didactique** inviterait les usager-ères à la contemplation des espèces végétales et animales indigènes du site.



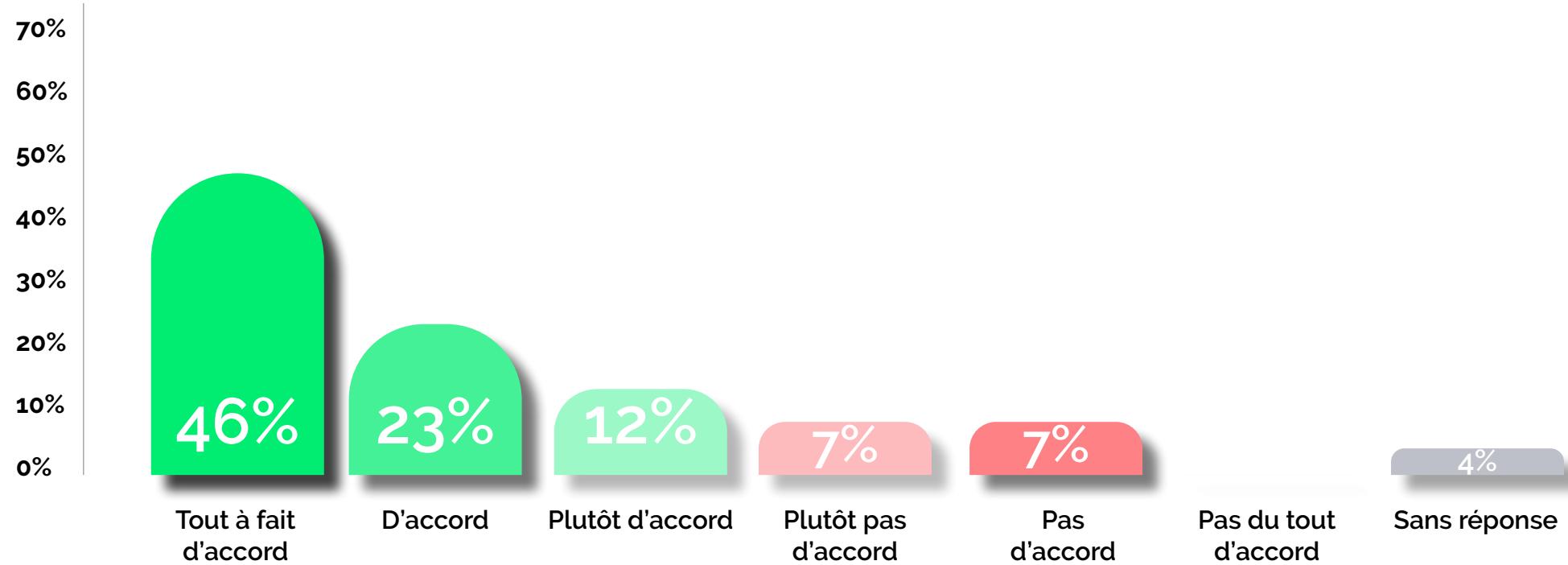
Proposition de reformulation après analyse

PRINCIPE DIRECTEUR 1 : RENFORCER LA VÉGÉTALISATION ET L'ARBORISATION DU SITE DES SCIENCES DE L'UNIGE, EN :

- *Maintenant les arbres existants ;*
- *Augmentant la canopée et les espaces verts dans la continuité du parc du quai Ernest-Ansermet ;*
- *Proposant des espaces extérieurs « au naturel » favorisant la biodiversité ;*
- *Favorisant les espèces indigènes et essences locales*
- *Étudiant la possibilité de végétaliser « en hauteur », sur les toitures et les façades du CSPM.*

PRINCIPE DIRECTEUR 2 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> PRÉVOIR DES ESPACES VIVANTS, ANIMÉS ET OUVERTS À TOUTES ET TOUS AU SEIN DU CSPM POUR FAVORISER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET LA RENCONTRE ENTRE LES DIFFÉRENTS PUBLICS



« Une université, c'est une université. Pas un bistrot ».

«J'ai peur que ça soit utopique, il faudrait organiser des choses pour ce faire et pas juste des espaces»

« Je suis pour, mais une certaine tranche d'âge. Il ne faut pas que ça devienne un espace de jeux pour enfants »

« Le site des sciences est un lieu d'étude et de travail avant tout, il faut que ça le reste pour le CSPM ».

«Il faut absolument prévoir des endroits réservés aux étudiants pour maintenir un semblant de vie étudiante à l'unige. Cela pourrait passer par un café/bar associatif permanent ou au moins par un local remplissant les fonctions de la Datcha actuelle »

PRINCIPE DIRECTEUR 2

Analyse

Par le biais du sondage, plusieurs habitant-es ont indiqué ne jamais être entré-es dans les bâtiments des sciences. Une minorité traverse Sciences 2 et 3 de temps à autre ou profite de l'offre abordable et de qualité de la cafétéria. Le caractère austère et vieux des bâtiments du site des sciences, voire pour certain-es son « étiquette » universitaire font que celui-ci est évité. Si une majorité des sondé-s se sont montré-es en faveur de la création d'espaces vivants, animés et ouverts pour rapprocher les publics (tout à fait d'accord, d'accord et plutôt d'accord récoltant 82% des voix), il importe de faire ressortir ci-dessous un certain nombre de préoccupations et de souhaits ressortis de manière récurrente dans les remarques soumises dans le cadre du sondage.

Le maintien d'un environnement propice au travail et aux études

Une partie des membres de la communauté universitaire a exprimé **des réserves quant à l'ouverture du CSPM aux différents publics**. Pour elle, le CSPM ne devrait pas faire disparaître son ambiance universitaire. Parmi elles figurent :

- l'appréhension d'une perte d'identité du lieu et de la « dilution » d'un sentiment d'appartenance ;
- l'appréhension d'un manque d'espace de travail au bénéfice de la communauté universitaire. Un manque d'espace est déjà ressenti pour beaucoup ;
- l'appréhension de nuisances sonores émises par les publics « externes » (notamment les enfants) empêchant les étudiant-es de se concentrer ;
- l'appréhension de dommages matériels que pourraient engendrer la création de lieux partagés (vols, déprédations des équipements), des substances dangereuses se trouvant au sein des bâtiments.

La préservation d'un espace auto-géré par les étudiant-es

Plusieurs étudiant-es ont souligné le rôle central que représentait la Datcha actuellement, favorisant notamment le sentiment d'appartenance

à la communauté universitaire. Il apparaît très important pour beaucoup d'étudiant-es des sciences de maintenir l'esprit du lieu dans **un nouvel espace auto-géré par les étudiant-es** poursuivant la même vocation pour ne pas prétéritiser le sentiment d'appartenance déjà existant.

Les activités et animations comme liant entre les publics

Il importe que le CSPM propose non seulement certains **espaces partagés par différents publics mais des activités qui constituent une plus-value réelle pour les habitant-es**, ne se retrouvant nul part ailleurs dans le quartier. La mise en place de conférences, de cours pour adultes ou de soutien scolaire pour les jeunes dont les familles seraient en situation de précarité (calme en dehors de la maison), d'ateliers de réparation de vélos ou de trocs a été évoquée. La mise à disposition d'un lieu de vie ouvert aux publics, sans que cela implique nécessairement de devoir consommer, a été relevé comme positif (comme c'est le cas de la cafétéria actuellement). Dans cette idée, quelques sondé-es souhaitaient la préservation d'un espace café-restaurant ouvert à toutes et tous, « qui fasse envie ».

Proposition de reformulation après analyse



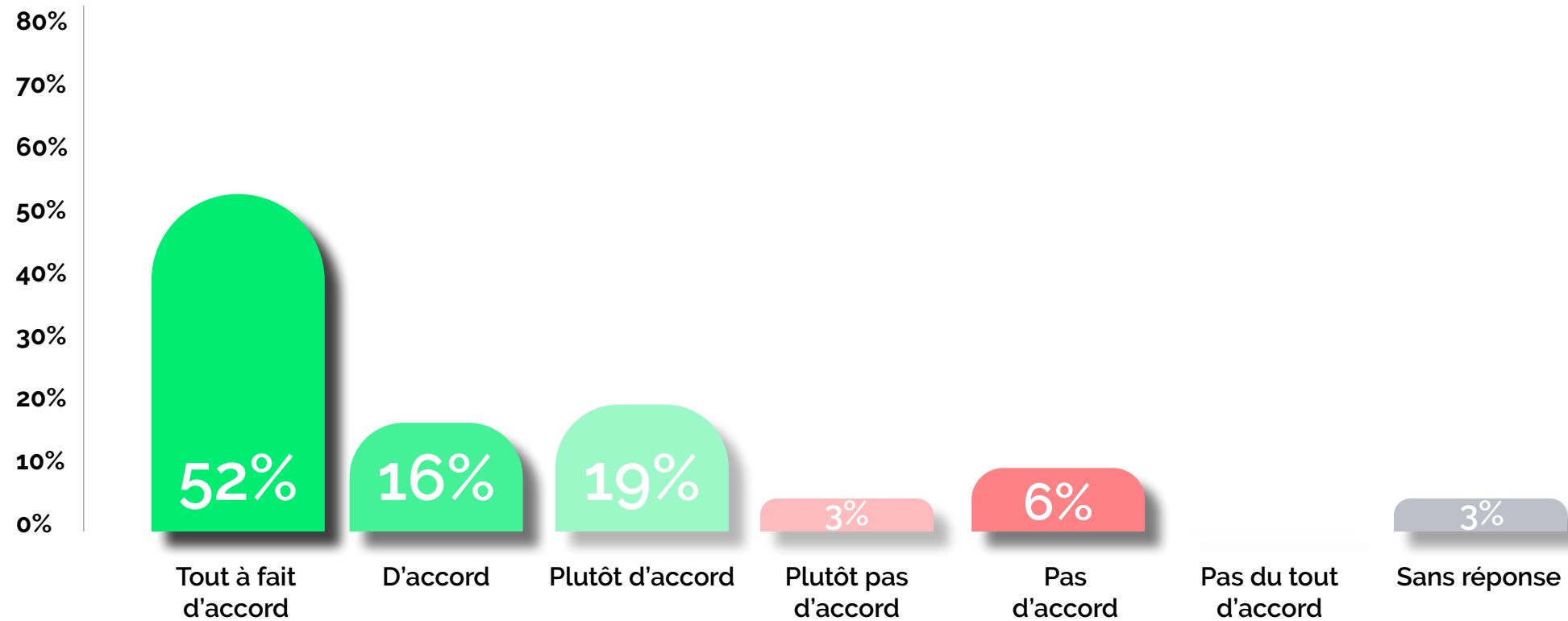
PRINCIPE DIRECTEUR 2 : PRÉVOIR DES ESPACES VIVANTS, ANIMÉS ET OUVERTS À TOUTES ET TOUS AU SEIN DU CSPM, EN :

- *Priorisant le maintien d'un environnement propice au travail et aux études pour la communauté universitaire ;*
- *Proposant un lieu auto-géré pour les étudiant-es ;*
- *Prévoyant des espaces définis « grand public », avec des activités complémentaires au quartier.*

PRINCIPE DIRECTEUR 3 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importeraient de :

> AMÉNAGER UN REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIF AU SEIN DU CSPM, NOTAMMENT CÔTÉ ARVE

En prolongeant les usages intérieurs vers l'extérieur (avec par exemple un parvis proposant une terrasse et des espaces de détente et de rencontre) pour créer des fronts bâtis attractifs et vivants



« Il faudrait des accroches! Pour l'instant, il n'y a aucune visibilité sur ce qui se fait à l'intérieur des bâtiments. Des affiches à l'intérieur sur les conférences qui se tiennent seraient un bon début »

« Y'a rien au bord de l'arve, ce serait super de pouvoir prendre un café lors d'une balade avec vue sur l'Arve »

« Tout ce qui amène de l'animation est positif »

« Il faut des espaces gérés par des étudiant-es! »

« Bonne idée mais lié à des espaces non marchands »

PRINCIPE DIRECTEUR 3

Analyse

L'activation des rez-de-chaussée par la mise en place d'espaces animés dialoguant avec l'extérieur du CSPM a été perçu positivement par les sondé-es (tout à fait d'accord, d'accord et plutôt d'accord récoltant 87% des voix) dont une grande partie déplorait le manque d'animation des fronts bâties des sciences et notamment du côté du quai Ernest-Ansermet. En effet, ce dernier a été désigné comme « un peu mort ». Plusieurs répondant-es ont d'ailleurs mis en lien ce principe avec un quai apaisé (voir principe directeur 6).

Les craintes exprimées demeurent pour la plupart les mêmes que celles du principe directeur 2. En effet, le fait de rendre les espaces aux pieds du CSPM plus vivants, soulevait pour certain-es l'enjeu des **nuisances sonores**, tant pour la communauté universitaire que pour les habitant-es du quartier. En termes d'usages, la mise en place d'un espace de co-working ou d'un espace de recherche, de partage de connaissance a été par conséquent proposé afin de garantir une atmosphère calme et studieuse, **compatible avec le cadre universitaire**. La perspective de proposer un quai plus animé a également fait ressortir l'envie de le rendre plus sécuritaire et d'éviter des dépréciations, par exemple en proposant un éclairage adapté.

Les usages des espaces en rez-de-chaussée

Parmi les recommandations d'usage d'espaces à mettre en dialogue avec l'espace public figurent principalement :

- Un **espace auto-géré** par les étudiant-es qui permette de se retrouver et de forger le sentiment d'appartenance universitaire ;
- Un **café-restaurant « alternatif »** ouvert au grand public proposant des produits locaux, abordables et ayant une approche responsable et éthique.

Dans les deux cas, il importait de proposer une **terrasse** permettant d'animer le quai. La mise en place de boutiques ou de « d'espaces marchands lambda » au rez-de-chaussée n'était en revanche pas souhaitée à l'exception d'une papeterie, en lien avec l'université et les activités qui s'y pratiquent.

Des mesures complémentaires pour activer le rez-de-chaussée

Comme pour le principe directeur 2, le lien avec le quartier pourrait également se faire par le biais d'événements et d'occasions de rencontre, tels que des **rencontres-conférences** (avec une communication visant également les utilisateurs/trices du quartier). Est revenu à plusieurs reprises le souhait d'offrir des **possibilités pour les personnes en situation de précarité** (buvette solidaire proposant des cafés suspendus, par exemple). Enfin, l'importance de la mise en place d'**aménagements extérieurs** permettant la rencontre (mobilier urbain, placettes, etc.) a été relevée et souhaitée pour le projet du CSPM.



Proposition de reformulation après analyse

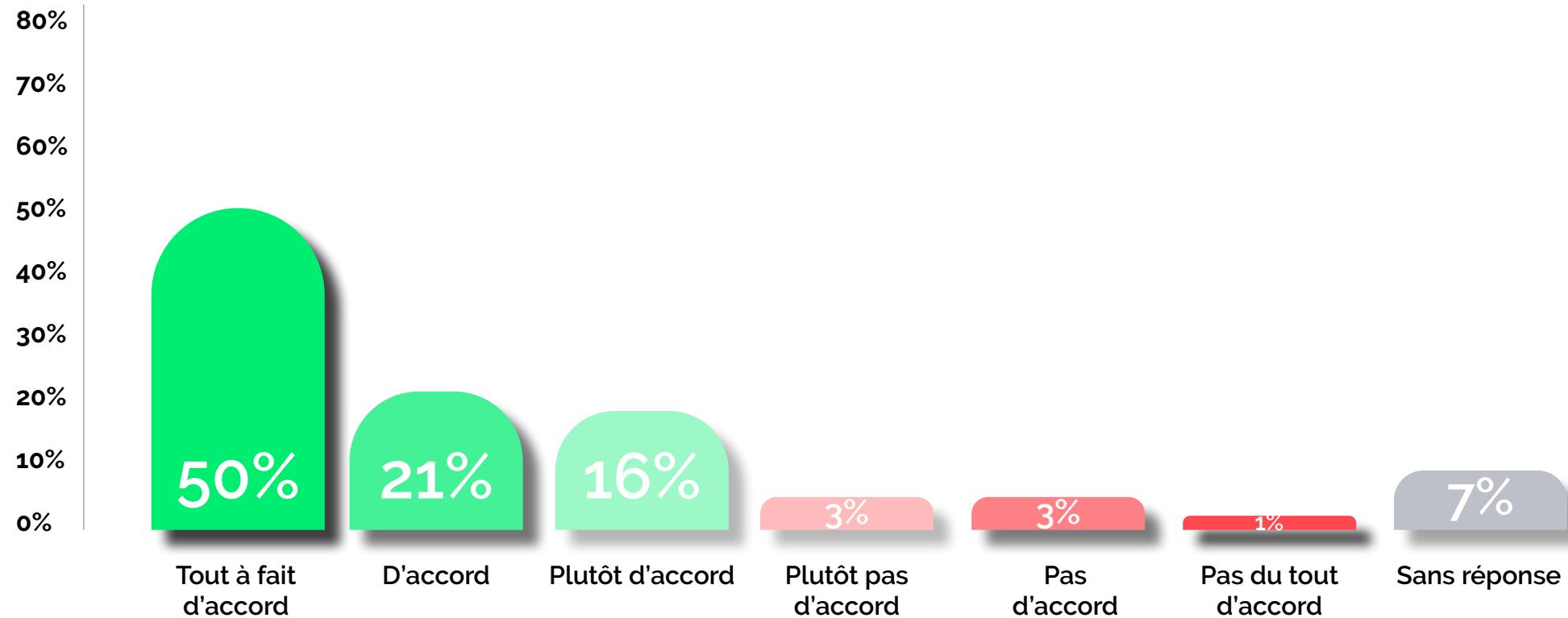
PRINCIPE DIRECTEUR 3 : AMÉNAGER UN REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIF AU SEIN DU CSPM, NOTAMMENT CÔTÉ ARVE, EN :

- Proposant un espace auto-géré par les étudiant-es et/ou un café-buvette responsable et solidaire, ainsi qu'une terrasse en prolongement de ces usages ;
- Étudiant l'opportunité d'une programmation complémentaire, tel qu'un lieu dédié à des rencontres-conférences ;
- Aménageant des espaces de détente et de rencontre à usage public aux abords directs du CSPM.

PRINCIPE DIRECTEUR 4 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> FAVORISER L'INVITABILITÉ, L'OUVERTURE ET LA PERMÉABILITÉ DU CSPM

En prévoyant des façades, des aménagements paysagers extérieurs ou encore des accès appelant les différents publics à entrer dans le bâtiment ainsi que des passages permettant de le traverser de part et d'autre



« Il faut mettre des panneaux indicatifs dehors aussi »

« Le principe d'un bâtiment perméabilité avec des accès à plusieurs endroits me parle. Il est néanmoins important de penser aux conséquences énergétiques »

« Pour moi, il faudrait éviter de créer un raccourci qui provoquerait un trafic de masse à l'intérieur »

« J'espère que ce sera comme à Uni-mail.. J'y passe pour me sentir comme à l'Uni, ça fait remonter des souvenirs »

PRINCIPE DIRECTEUR 4

Analyse

Les envies exprimées lors des ateliers en faveur de l'invitabilité, de l'ouverture et de la perméabilité du CSPM (notamment au niveau architectural) a raisonnablement chez une majorité de répondant-es au sondage (tout à fait d'accord, d'accord et plutôt d'accord récoltant près de 86% des voix). Les chiffres du graphique ci-contre s'inscrivent en relative cohérence par rapport aux deux principes précédents. À ce titre, 22% des personnes ont apporté des compléments à ce principe directeur, dont les retenues exprimées précédemment, notamment l'apprehension par rapport à des intrusions et potentiels vols et déprédatations de publics extérieurs à l'UNIGE ainsi qu'une augmentation des nuisances sonores.

Les souhaits pour le CSPM

Les participant-es ont été nombreux-ses à s'appuyer sur les bâtiments des sciences actuels pour relever un potentiel d'amélioration au niveau de l'aspect architectural du CSPM et de l'aménagement des fronts bâties.

- La **transparence** de certaines parties des façades de l'Uni-mail et du plafond a été plusieurs fois citées comme rendant le bâtiment lumineux, spacieux, invitant. Les sondé-es étaient donc séduits par ce type de façades ;
- Le fait de pouvoir **traverser le bâtiment de part en part** grâce à un large passage comme à l'Uni-mail a été également cité comme un exemple à suivre.
- La présence d'**arbres, arbustes, et autres aménagements paysagers** au pied de façade (donnant l'impression «d'être dans un parc») procurerait une atmosphère calme et de détente, cohérent avec le parc du quai Ernest-Ansermet Arve.
- Le parvis du Musée du Léman à Nyon a été également évoqué comme disposant d'aménagements intéressants à plusieurs égards: des **illustrations et murales temporaires** faisant écho aux expositions temporaires sont disséminés sur les façades et attirent l'oeil, **suscitent**

la curiosité. De plus, des **affiches** des expositions sont disposées sur le parvis. Enfin, les **expositions « débordent »** parfois sur ce dernier. Le CSPM pourrait ainsi s'inspirer de ces types d'aménagement. Des expositions et ateliers portant sur les sciences pourraient suivre cet exemple et inviter les habitant-es du quartier. En effet, plusieurs répondant-es ont insisté sur l'importance de **conserver la vocation scientifique du lieu et de ne pas « dénaturer »** ce dernier.

- Des efforts sont attendus en termes de **signalétique** pour le futur bâtiment, également à l'extérieur du bâtiment.
- Des préoccupations ont été relevées quant à l'aspect extérieur du futur bâtiment. Parmi elles figurent une volonté de **végétaliser la toiture et les façades**. Ces dernières devraient être **blanches** et pas noires pour ne pas attirer la chaleur. L'utilisation de **matériaux naturels, durables, « se fondant dans le paysage »** est souhaitée.

Proposition de reformulation après analyse

PRINCIPE DIRECTEUR 4 : FAVORISER L'INVITABILITÉ, L'OUVERTURE ET LA PERMÉABILITÉ DU CSPM, EN :

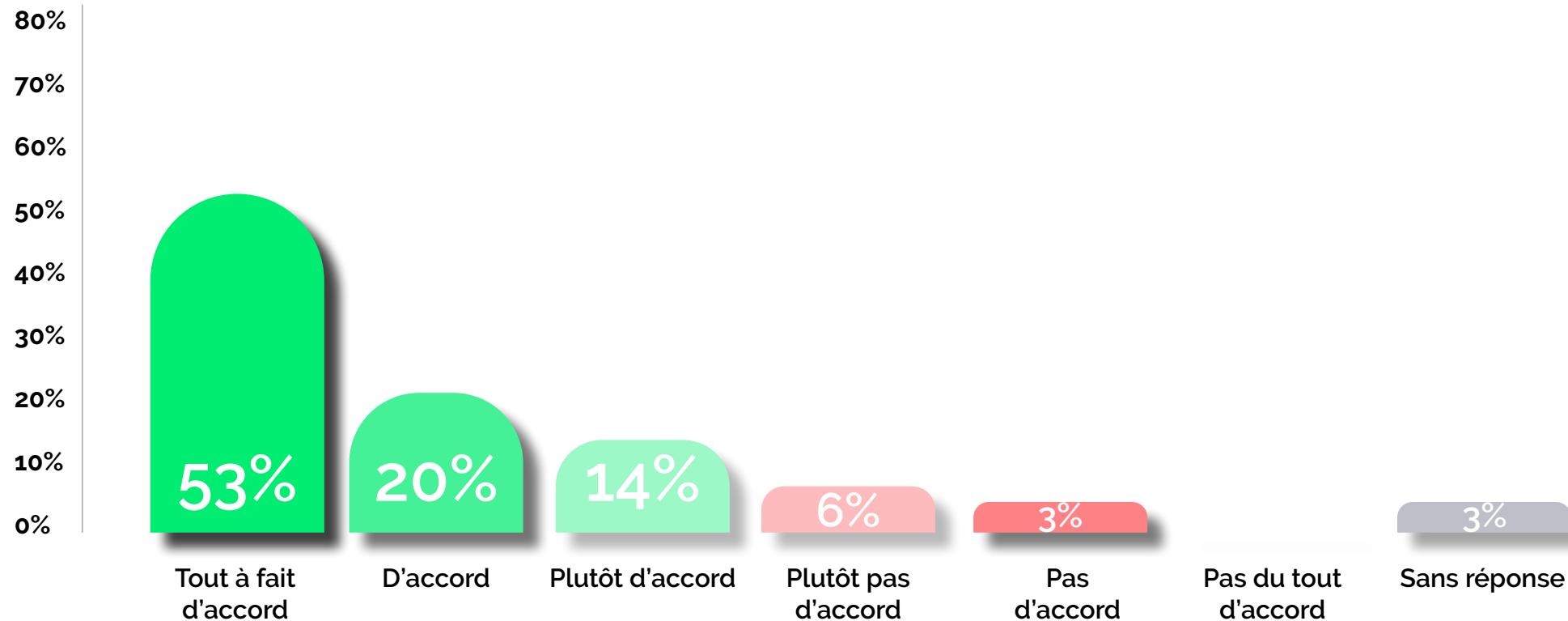
- *Favorisant la transparence des façades, permettant une visibilité et un dialogue intérieur-extérieur ;*
- *Prévoyant au moins un passage intérieur pour traverser le CSPM de part en part ;*
- *Proposant des aménagements paysagers verts et naturels en pied de façade ;*
- *Faisant déborder à l'extérieur la vocation scientifique du lieu (oeuvres artistiques, affichages, signalétique, éléments d'exposition) ;*
- *Favorisant l'utilisation de matériaux naturels et durables pour les façades, pour que le CSPM « se fonde dans le paysage ».*



PRINCIPE DIRECTEUR 5 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> ACCROÎTRE LA PERMÉABILITÉ ENTRE LE QUARTIER ET LES BORDS DE L'ARVE

En aménageant plusieurs larges passages extérieurs et verdis, incitant à traverser le site des sciences de l'UNIGE de manière fluide et confortable



« Attention aux voleurs dans les étages »

« Ce n'est pas ce qui manque aujourd'hui »

« Techniquelement c'est possible. Ce n'est juste pas agréable »

« C'est la route qui fait barrage et pas de le bâtiment pour moi »

PRINCIPE DIRECTEUR 5

Analyse

Le sondage a permis de confirmer le constat d'un manque de perméabilité entre le quartier et les bords de l'Arve (tout à fait d'accord, d'accord et plutôt d'accord récoltant près de 90% des voix), les répondant-es se montrant en faveur d'aménagements de plus de passages extérieurs, ou à minima d'un réaménagement des passages existants sur le site du CSPM, actuellement qualifiés de « trop étroits » et « pas accueillants ». Pour certain-es habitant-es, ce sont les bâtiments des sciences qui « font barrage » à l'Arve. Pour d'autres, c'est le quai Ernest-Ansermet. Dans tous les cas, une amélioration est attendue dans le cadre du projet CSPM par les participant-es quant aux cheminements transversaux pour les mobilités douces. Seul 2,5% des répondant-es estime que l'état actuel des cheminements est satisfaisant.

Les propositions d'aménagement

Tel qu'exprimé en atelier, les **passages devraient être ouverts, généreux, spacieux, verdis, ombragés et attractifs** grâce à des aménagements paysagers de qualité. Des éléments d'accroche (comme des arbres) devraient mettre en évidence ces passages et inviter à les emprunter.

Des craintes liés à la sécurité du CSMP

Un plus grand passage des différents publics laisse entrevoir un enjeu qui apparaît récurrent dans les réponses de la communauté universitaire, celle de la sécurisation des bâtiments des sciences. À cet égard, il est préféré par certain-es que les passages des différents publics demeurent extérieurs ou qu'un accroissement des dispositifs de sécurité pour les étages à l'intérieur du CSPM soit prévu.

Proposition de reformulation après analyse

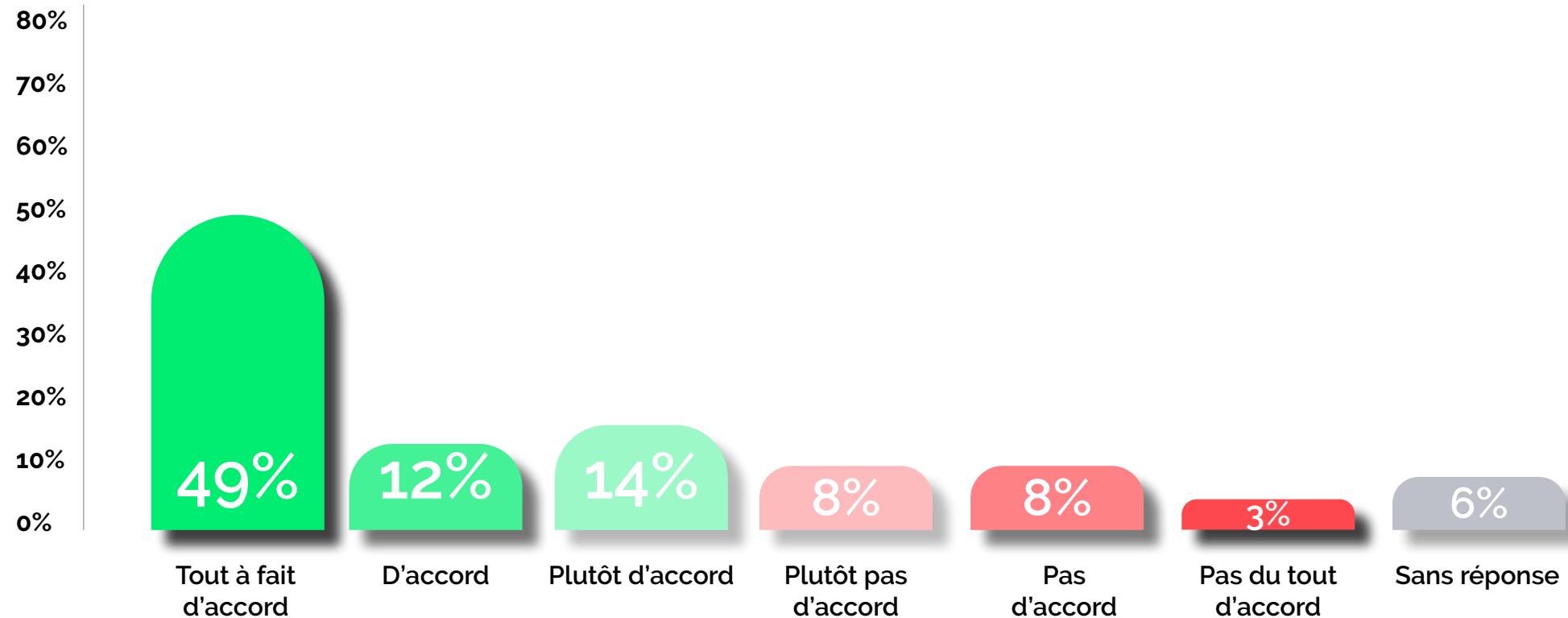
PRINCIPE DIRECTEUR 5 : à conserver en l'état
ACCROÎTRE LA PERMÉABILITÉ ENTRE LE QUARTIER ET
LES BORDS DE L'ARVE, EN :
- *Aménageant plusieurs larges passages extérieurs et verdis, incitant à traverser le site des sciences de l'UNIGE de manière fluide et confortable.*



PRINCIPE DIRECTEUR 6 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> APAISER LE QUAI ERNEST-ANSERMET ET ACCROITRE LE CONFORT DES MOBILITÉS DOUCES

En diminuant le caractère routier du quai et l'emprise dédiée aux automobiles, tout en proposant des aménagements permettant une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes



« Ce n'est pas un problème de cohabitation vélo-piéton, le trottoir du quai est assez large pour les deux. C'est le désagrement de la voiture qui est problématique et qu'il faut supprimer »

« Bloquer une voie de circulation ne fait que reporter le trafic ailleurs et complique l'accès aux bâtiments »

« Dans l'idée oui mais il y'a des gens qui ont besoin de la voiture »

« Vu que c'est pas un espace pratique pour les voitures et pas sécurisé pour les piétons, autant le rendre entièrement piéton »

« Moins de bagnoles et plus de vélos »

« Il faut garder le stationnement! »

PRINCIPE DIRECTEUR 6

Analyse

Les répondant-es se sont montré-es globalement en faveur de l'apaisement du quai Ernest-Ansermet et de l'amélioration du confort des mobilités douces (75% des sondé-es plutôt d'accord, d'accord et tout à fait d'accord). En revanche, il s'agit du principe directeur ayant reçu le plus de remarques nuancées et de reformulations. En effet, 10% des sondé-es y ont exposé des réserves en suggérant notamment le maintien de l'état existant du quai. Les appréhensions relatives à une diminution de l'emprise dédiée aux automobiles sur le quai Ernest-Ansermet touchent plus précisément à la suppression de places de stationnement, au report du trafic ailleurs dans le quartier ou encore au manque d'accessibilité au site des sciences, de même que pour les livraisons et les véhicules d'urgence.

Une diminution des nuisances provoquées par l'automobile.

Les nuisances sonores provoquées par le trafic automobile, la sensation d'oppression ressentie par les cyclistes et les piétons, le sentiment d'insécurité éprouvé par les utilisateurs/trices des mobilités douces aux carrefours Jonction et Wilsdorf ou encore le manque de traversées piétonnes ont été plusieurs fois soulignés. Malgré l'espace dédié aux mobilités douces, la **supression de la voiture** sur le quai a séduit une bonne partie des personnes interrogées. Pour d'autres, un réaménagement permettant de **pacifier, sans supprimer totalement la voiture** est souhaitable, par exemple en **diminuant la vitesse de circulation** ou en **supprimant une partie des places de stationnement** en surface (avec compensation ailleurs dans le quartier). Enfin, beaucoup soutenait le principe de diminuer l'emprise automobile sur les quais, tout en avouant que **cela paraît difficilement réalisable**, voire même utopique.

Plus de mesures en faveur des mobilités douces

Des mesures pour donner plus de places aux mobilités douces ont été suggérées par les personnes interrogée-s faisant écho à des suggestions

relevées en atelier. Il s'agissait notamment de:

- **Proposer plus de stationnements vélos** sur le quai, et particulièrement des places couvertes ;
- **Mieux distinguer les flux cyclistes et piétons** (délimiter les voies grâce à une meilleure signalétique, dissocier les itinéraires, etc.) compte-tenu d'une cohabitation jugée comme dangereuse ;
- **Élargir les pistes cyclables** ;
- **Augmenter le nombre de passages piétons** ;
- **Améliorer le confort des piétons et cyclistes aux carrefours Jonction et Wilsdorf** ;
- **Élargir l'emprise du parc** en prévoyant des aménagements pour les mobilités réduites ;
- **Mettre en place une desserte de transports publics** à proximité directe du CSPM.

Proposition de reformulation après analyse



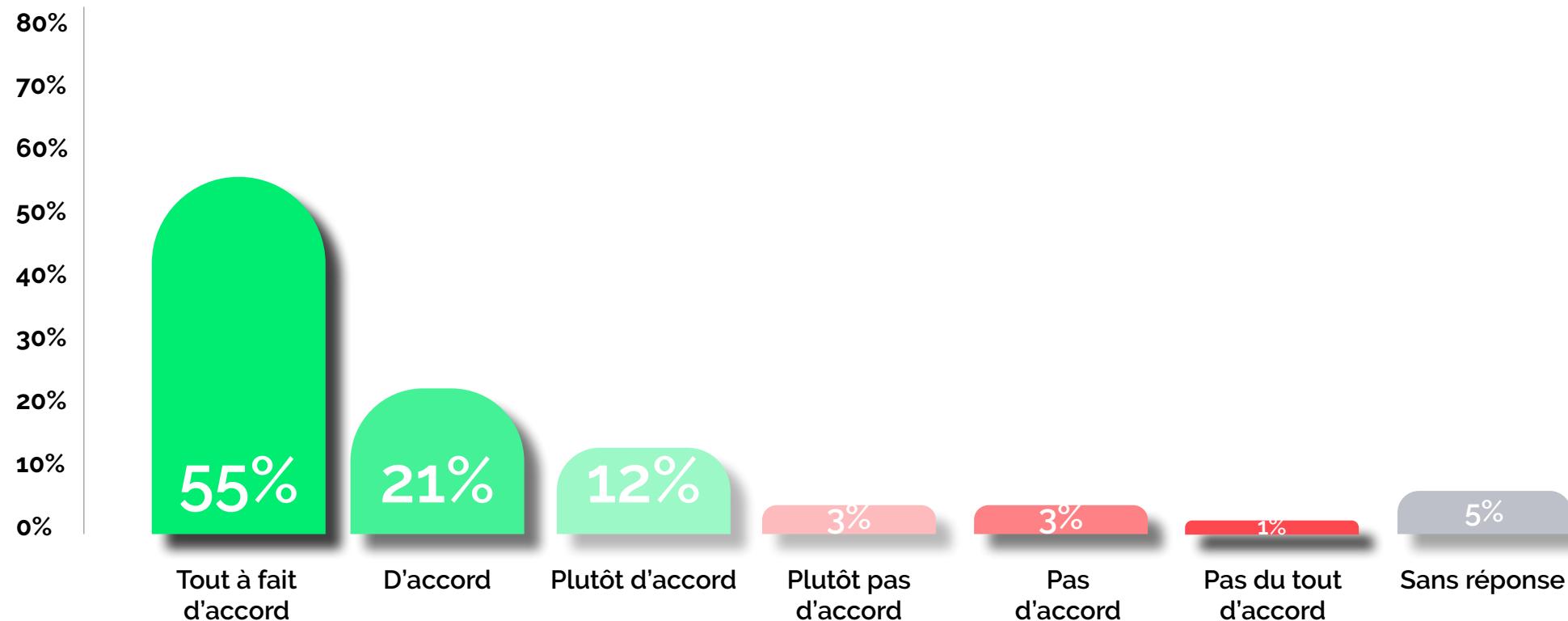
PRINCIPE DIRECTEUR 6 : APAISER LE QUAI ERNEST-ANSERMET ET ACCROITRE LE CONFORT DES MOBILITÉS DOUCES, EN :

- Diminuant le caractère routier du quai et l'emprise dédiée aux automobiles, tout en proposant plus d'aménagements pour les piétons et cyclistes (stationnements vélos, traversées piétonnes, marquage au sol, etc.).

PRINCIPE DIRECTEUR 7 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> CONSERVER ET RENFORCER LA DIVERSITÉ DES USAGES DANS LE PARC DU QUAI ERNEST-ANSERMET

En proposant des espaces verts, propices à la détente et à la contemplation, de même que des espaces ludiques, de partage, de rencontre ou encore des aménagements favorisant l'exercice physique



« Faire du sport en plein air, ce serait bien, y compris pour la communauté universitaire »

« Il faudrait plus de bancs ! »

« J'aime cette diversité quand j'y passe »

« Il faudrait moins de constructions fixes, plus d'espaces flexibles avec possibilités de les investir pour des ateliers jardinage, des marchés, des événements ponctuels possibles »

« Le parc n'est pas très joli, le bord de l'Arve est très étroit et c'est plus un parc à chien qu'un parc »

PRINCIPE DIRECTEUR 7

Analyse

Les résultats du sondage ont révélé que près de 90% des personnes y ayant répondu seraient en faveur d'un renforcement des usages dans le parc du quai Ernest-Ansermet en y proposant des aménagements complémentaires. Des utilisateurs/trices du parc ont relevé que le parc n'étaient pas suffisamment mis en valeur et disposait d'un potentiel d'amélioration important. Parmi les remarques formulées sur l'état actuel du parc, des sondé-es déploraient le manque d'accessibilité de l'Arve, une cohabitation difficile entre les cyclistes et les piétons ou encore une surreprésentation des promeneurs de chiens. En revanche, d'autres redoutaient qu'il n'y ait pas suffisament d'espace et que des aménagements supplémentaires se feraient au détriment des arbres existants et de la nature, qu'il importait de conserver à tout prix.

Les souhaits pour le parc du quai Ernest-Ansermet

Les retours des sondé-es touchaient plus particulièrement aux lacunes du parc actuel et suggéraient des aménagements permettant ainsi de répondre aux besoins des utilisateurs/trices. Certaines suggestions faisaient écho à des mesures déjà identifiées dans le cadre des ateliers. Il s'agissait entre autre de proposer :

- **Plus d'aménagements pour se rencontrer** et prendre l'apéro ;
- Une mise en valeur du parc devant **aller de pair avec la piétonnisation du quai** ;
- **Des espaces flexibles** (événements, ateliers, marchés) ;
- **Plus de mobiliers urbains** (bancs, transat, tables, mobiliers éphémères) ;
- **Plus d'espaces pour le sport** ;
- **Des aménagements aux matériaux durables** ;
- **Un endroit spécifique pour les chiens** ;
- **Plus d'espaces couverts**.

Proposition de reformulation après analyse

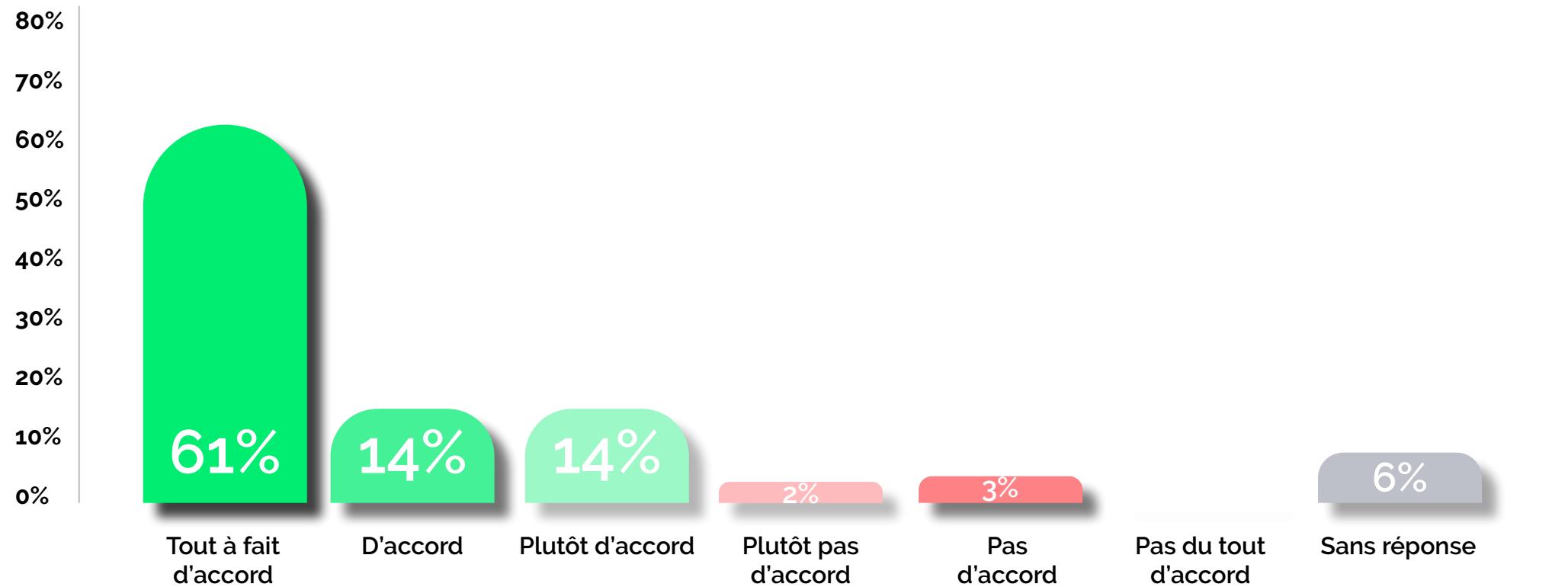


PRINCIPE DIRECTEUR 7 : à conserver en l'état
CONSERVER ET RENFORCER LA DIVERSITÉ DES USAGES
DANS LE PARC DU QUAI ERNEST-ANSERMET, EN :
- Proposant des espaces verts, propices à la détente et à la contemplation, de même que des espaces ludiques, de partage, de rencontre (de type « salons urbains ») ou encore des aménagements favorisant l'exercice physique.

PRINCIPE DIRECTEUR 8 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importera de :

> CRÉER UN MAILLAGE VERT CONTINU ENTRE LE PARC GOURGAS ET L'ARVE

En liant les espaces, privés comme publics, par une composante végétale (continuité verte)



« *C'est important, surtout dans ce quartier très bétonné* »

« *Je ne vois pas où mais si c'est possible pourquoi pas* »

« *Si possible; si ça implique trop de travaux ça ne vaut pas la peine* »

« *Ce serait super cool mais je ne suis pas sûr que ça marche (hélas)* »

PRINCIPE DIRECTEUR 8

Analyse

Près de 90% des sondé-es sont venu-es convergent vers le constat d'un manque d'espace de verdure au sein du quartier et en souhaiterait davantage, sous diverses formes. De manière presque unanime, les nouvelles constructions dans le quartier et de manière générale le développement dense de celui-ci ne comprennent pas suffisamment d'espaces perméables, végétalisés et arborisés. Les réponses du sondage vont donc totalement dans le sens du principe directeur proposé, s'inscrivant par là-même dans la continuité du verdissement du site des sciences (principe directeur 1).

Le fait de relier les espaces perméables, végétalisés et arborisés du Parc Gourgas à la Cité Carl-Vogt en s'étirant jusqu'aux bords de l'Arve et en entourant le site des sciences apparaissait pour beaucoup comme idéal à terme. Il importerait de **raccorder ce maillage aux Bois de la Bâtie** qui dispose d'espaces désignés comme « vraiment naturels ». D'autres remarques soutenaient des mesures déjà évoquées en atelier, soit :

- La **conservation des arbres et arbustes existants** ainsi que les arbres majeurs et indigènes du quartier ;
- La végétalisation des toitures et la mise en place d'aménagements favorisant la faune locale pour créer un vrai **couloir biologique** ;
- La mise en place de **points d'eau** (fontaines, pataugeoires, etc.) dans l'ensemble du quartier.

Une mise en oeuvre concrète questionnée

Si la quasi totalité des sondé-es soutient le principe d'une continuité verte et le besoin d'en créer une, une minorité (4%) s'est montrée dubitative quant à la **faisabilité de la mise en oeuvre de mesures concrètes**. Des doutes ont été exprimés quant à l'espace restreint à disposition compte tenu de la voirie (et de son nécessaire maintien) et de la disponibilité des sous-sols pour des plantations en pleine-terre. Enfin, des personnes soutenaient la mise en place de mesures de verdissement de l'espace à usage public,

mais sans que cela ne nécessite des travaux trop conséquent.

Proposition de reformulation après analyse



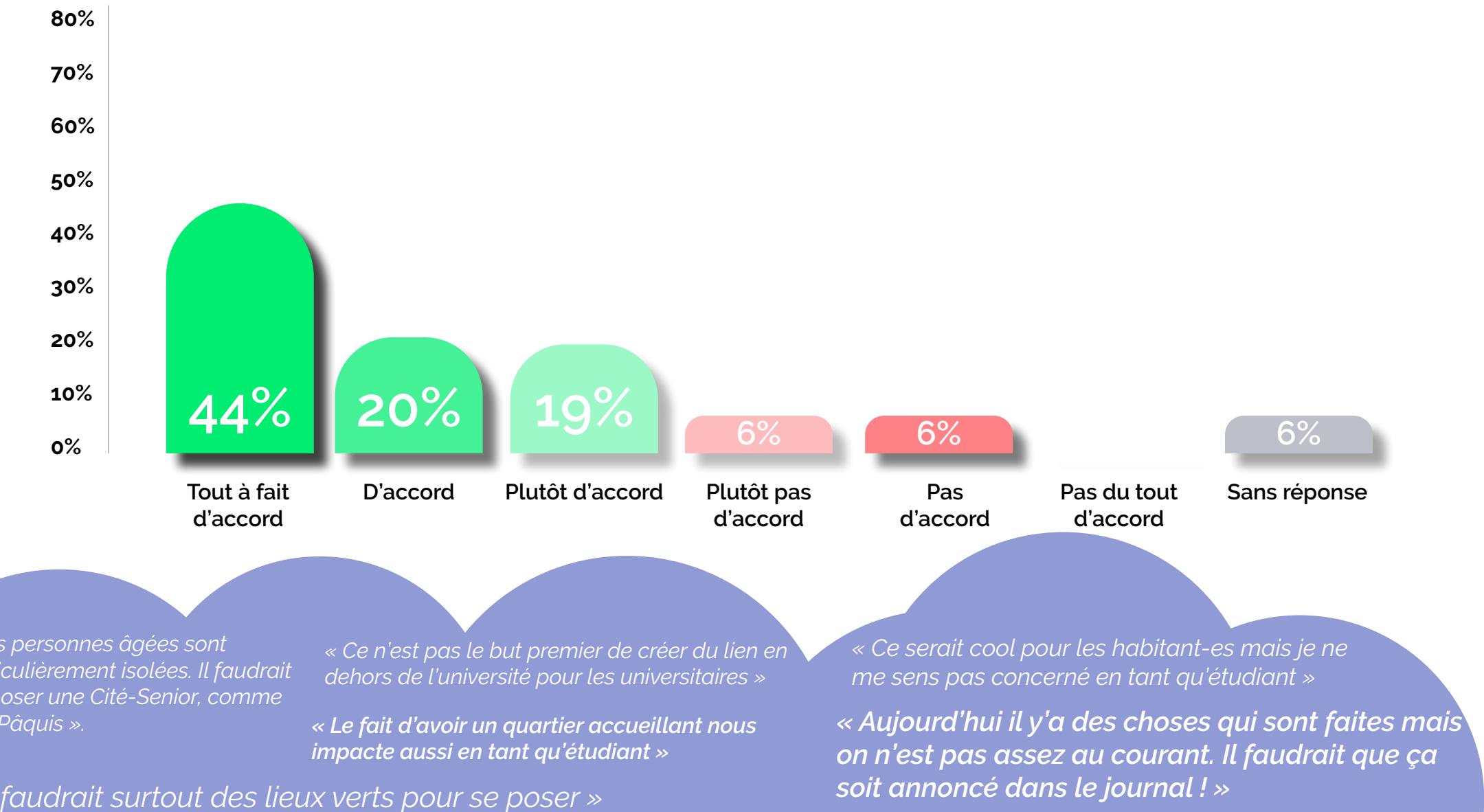
PRINCIPE DIRECTEUR 8 : CRÉER UN MAILLAGE VERT À L'ÉCHELLE DU QUARTIER ET METTRE EN OEUVRE DES MESURES PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AUX HABITANT-ES, EN :

- Reliant le réseau de parcs existants (parc Gourgas, parc du quai Ernest-Ansermet, Bois de la Bâtie) ;
- Liant les espaces privés comme publics, par une composante végétale (continuité verte) ;
- Crément des aménagements favorisant la vie et le passage de la faune locale ;
- Proposant des points d'eau dans le quartier.

PRINCIPE DIRECTEUR 9 En lien avec le développement du CSPM et de ses abords, il importeraient de :

> RENFORCER LES LIEUX DE RENCONTRE ET L'ANIMATION AU SEIN DU QUARTIER

En proposant des aménagements et du mobilier favorisant la sociabilisation, tout en étant compatibles avec le maintien d'une atmosphère calme et sécuritaire au cœur des habitations



PRINCIPE DIRECTEUR 9

Analyse

Bien qu'une majorité des répondant-es se soient montré-es en faveur d'un renforcement des lieux de sociabilisation et d'animation au sein du quartier (tout à fait d'accord, d'accord et plutôt d'accord récoltant près de 83% des voix, les sondé-es étaient plus nuancé-es dans leurs retours à propos de ce principe. En effet, il est ressorti que le quartier disposait d'un nombre important d'espaces de rencontre et d'animation.

S'appuyer sur les associations existantes

Il apparaît clairement qu'un certain nombre d'espaces d'accueil et de loisirs et autres lieux d'animation socioculturelle existent dans le quartier. C'est notamment le cas de la Maison de quartier, mentionnée par plusieurs répondant-es. Plus que des aménagements extérieurs favorisant la rencontre, il importeraut pour les répondant-es **d'offrir des espaces supplémentaires**, y compris des locaux intérieurs, **pouvant être investis par des associations du quartier déjà existantes**, ciblant notamment les jeunes, les séniors et les minorités. De plus, certain-es ont exprimé le souhait de disposer d'espaces permettant aux publics de se mêler, y compris d'inclure les nouveaux habitant-es.

Les liens entre communauté universitaire et habitant-es du quartier

Parmi les personnes qui ont apporté des compléments à propos de ce principe, il est intéressant de constater que certain-es étudiant-es ne se sont pas senti-es concerné-es par ce qu'il se passait dans le quartier, là où d'autres perçoivent un potentiel d'amélioration en termes de cohabitation entre les membres de la communauté universitaire et les habitant-es. Le lien à établir pourrait passer par exemple par un **rapprochement des associations étudiantes avec la Maison de quartier** pour réunir les publics autour d'activités communes, tels qu'un **atelier de réparation de vélo** ou encore des **potagers urbains** à partager. Une **meilleure diffusion de l'information** sur les animations proposées dans

le quartier et sur le site des sciences a également été évoquée comme une mesure d'accompagnement possible, pouvant inciter les étudiant-es à s'impliquer dans le quartier.

Les souhaits à propos des espaces de rencontre

Outre les idées exprimées ci-dessus, les compléments apportés par les sondé-es vis-à-vis de ce principe directeur s'inscrivent dans la continuité des autres principes directeurs : des **aménagements d'espaces de rencontre et de lieux de sociabilisation dans un espace public globalement plus vert**.

Proposition de reformulation après analyse



PRINCIPE DIRECTEUR 9 : RENFORCER LES LIEUX DE RENCONTRE ET L'ANIMATION AU SEIN DU QUARTIER, EN :

- *Proposant des espaces supplémentaires à destination des associations existantes ;*
- *Mettant en place une programmation d'animations qui puisse être commune entre les habitant-es et la communauté universitaire ;*
- *Proposant des aménagements extérieurs et du mobilier urbain favorisant la sociabilisation, tout en étant compatibles avec le maintien d'une atmosphère calme et sécuritaire au cœur des habitations.*

Synthèse des 9 principes directeurs citoyens

1

Principe directeur 1 : RENFORCER LA VÉGÉTALISATION ET L'ARBORISATION DU SITE DES SCIENCES DE L'UNIGE, EN :

- *Maintenant les arbres existants ;*
- *Augmentant la canopée et les espaces verts dans la continuité du parc du quai Ernest-Ansermet ;*
- *Proposant des espaces extérieurs « au naturel » favorisant la biodiversité ;*
- *Favorisant les espèces indigènes et essences locales ;*
- *Étudiant la possibilité de végétaliser « en hauteur », sur les toitures et les façades du CSPM.*

2

Principe directeur 2 : PRÉVOIR DES ESPACES VIVANTS, ANIMÉS ET OUVERTS À TOUTES ET TOUS AU SEIN DU CSPM, EN :

- *Priorisant le maintien d'un environnement propice au travail et aux études pour la communauté universitaire ;*
- *Proposant un lieu auto-géré pour les étudiant-es ;*
- *Prévoyant des espaces définis « grand public », avec des activités complémentaires au quartier.*

3

Principe directeur 3 : AMÉNAGER UN REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIF AU SEIN DU CSPM, NOTAMMENT CÔTÉ ARVE, EN :

- *Proposant un espace auto-géré par les étudiant-es et/ou un café-buvette responsable et solidaire, ainsi qu'une terrasse en prolongement de ces usages ;*
- *Étudiant l'opportunité d'une programmation complémentaire, tel qu'un lieu dédié à des rencontres-conférences ;*
- *Aménageant des espaces de détente et de rencontre à usage public aux abords directs du CSPM.*

Synthèse des 9 principes directeurs citoyens (suite)

4

Principe directeur 4 : FAVORISER L'INVITABILITÉ, L'OUVERTURE ET LA PERMÉABILITÉ DU CSPM, EN :

- Favorisant la transparence des façades, permettant une visibilité et un dialogue intérieur-extérieur ;
- Prévoyant au moins un passage intérieur pour traverser le CSPM de part en part ;
- Proposant des aménagements paysagers verts et naturels en pied de façade ;
- Faisant déborder à l'extérieur la vocation scientifique du lieu (oeuvres artistiques, affichages, signalétique, éléments d'exposition) ;
- Favorisant l'utilisation de matériaux naturels et durables pour les façades, pour que le CSPM « se fonde dans le paysage ».

5

Principe directeur 5 : ACCROÎTRE LA PERMÉABILITÉ ENTRE LE QUARTIER ET LES BORDS DE L'ARVE, EN :

- Aménageant plusieurs larges passages extérieurs et verdis, incitant à traverser le site des sciences de l'UNIGE de manière fluide et confortable.

6

Principe directeur 6 : APAISER LE QUAI ERNEST-ANSERMET ET ACCROITRE LE CONFORT DES MOBILITÉS DOUCES, EN :

- Diminuant le caractère routier du quai et l'emprise dédiée aux automobiles, tout en proposant plus d'aménagements pour les piétons et cyclistes (stationnements vélos, traversées piétonnes, marquage au sol, etc.).

Synthèse des 9 principes directeurs citoyens (suite)

7

Principe directeur 7 : CONSERVER ET RENFORCER LA DIVERSITÉ DES USAGES DANS LE PARC DU QUAI ERNEST-ANSERMET, EN :

- *Proposant des espaces verts, propices à la détente et à la contemplation, de même que des espaces ludiques, de partage, de rencontre (de type « salons urbains ») ou encore des aménagements favorisant l'exercice physique.*

8

Principe directeur 8 : CRÉER UN MAILLAGE VERT À L'ÉCHELLE DU QUARTIER ET METTRE EN OŒUVRE DES MESURES PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AUX HABITANT-ES, EN :

- *Reliant le réseau de parcs existants (parc Gourgas, parc du quai Ernest-Ansermet, Bois de la Bâtie) ;*
- *Liant les espaces privés comme publics, par une composante végétale (continuité verte) ;*
- *Créant des aménagements favorisant la vie et le passage de la faune locale ;*
- *Proposant des points d'eau dans le quartier.*

9

Principe directeur 9 : RENFORCER LES LIEUX DE RENCONTRE ET L'ANIMATION AU SEIN DU QUARTIER, EN :

- *Proposant des espaces supplémentaires à destination des associations existantes ;*
- *Mettant en place une programmation d'animations qui puisse être commune entre les habitant-es et la communauté universitaire ;*
- *Proposant des aménagements extérieurs et du mobilier urbain favorisant la sociabilisation, tout en étant compatibles avec le maintien d'une atmosphère calme et sécuritaire au cœur des habitations.*

Qu'a-t-on inséré de la synthèse de la concertation dans le cahier des charges du concours ?

En substance, la quasi-totalité des composantes des 9 principes directeurs citoyens ont été conservés dans le cahier des charges du concours. Dans les faits, ces principes ont été regroupés et réorganisés pour aboutir in fine à **6 principes** (voir pages ci-après). Les deux manières dont ils ont été remaniés sont :

- Par le regroupement de principes interconnectés (principes 2 et 3) ;
- Par la réinjection des principes touchant le quartier (principes 8 et 9) à l'échelle du projet (principe 1 et 2) pour les rendre réalisables à court terme dans le cadre du périmètre du concours. Ainsi, dans le cadre de l'aménagement du quartier à plus long terme, la première pièce du puzzle sera déjà posée, permettant aux pièces à venir de s'y imbriquer.

Principes retenus pour le concours

1

Renforcer la végétalisation et l'arborisation du site, mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité et assurer une meilleure qualité de vie, en :

- Maintenant les arbres existants ;
- Augmentant la canopée et les espaces verts dans la continuité du parc du quai Ernest-Ansermet, tout en liant les espaces extérieurs par une composante végétale (continuité verte) se raccordant au reste du quartier ;
- Favorisant les espèces et essences adaptées au changement climatique ;
- Crément des aménagements favorisant la vie et le passage de la faune locale ;
- Proposant des espaces extérieurs « au naturel » favorisant la biodiversité ;
- Étudiant la possibilité de végétaliser « en hauteur », sur les toitures et les façades du CSPM ;
- Proposant des points d'eau.

2

Prévoir des espaces animés au sein du CSPM et y aménager des rez-de-chaussée actifs ouverts à toutes et tous, en :

- Priorisant le maintien d'un environnement propice au travail et aux études pour la communauté universitaire ;
- Proposant un lieu d'espace de travail et échange pour les étudiant-es ;
- Prévoyant des espaces définis « grand public » en rez-de-chaussée, avec des activités complémentaires au quartier et réunissant les habitant-es et la communauté universitaire, tel qu'un lieu dédié à des rencontres-conférences ;
- Proposant des espaces pouvant être utilisés par les associations existantes ;
- Étudiant la possibilité d'implanter un café-buvette responsable et solidaire au rez-de-chaussée ainsi qu'une terrasse en prolongement de ces usages, notamment côté quai Ernest-Ansermet.

Principes retenus pour le concours

3

Favoriser l'invitabilité, l'ouverture et la perméabilité du CSPM, en :

- Préconisant la transparence des façades, permettant une visibilité et un dialogue intérieur-extérieur ;
- Permettant la perméabilité intérieure du CSPM pour le traverser de part en part ;
- Proposant des aménagements paysagers verts et naturels en pied de façade ;
- Faisant déborder à l'extérieur la vocation scientifique du lieu (œuvres artistiques, affichages, signalétique, éléments d'exposition) ;
- Aménageant des espaces extérieurs de détente et de rencontre à usage public aux abords directs du CSPM, tout en étant compatibles avec le maintien d'une atmosphère calme et sécuritaire ;
- Favorisant l'utilisation de matériaux naturels et durables pour les façades.

4

Accroître la perméabilité entre le quartier et les bords de l'Arve, en :

- Aménageant plusieurs larges passages extérieurs et verdis, incitant à traverser le site des sciences de l'UNIGE de manière fluide et confortable.

5

Inscrire le CSPM dans un environnement devant à terme être pacifié en termes de mobilité, notamment au niveau du quai Ernest-Ansermet, en :

- Diminuant le caractère routier du quai et l'emprise dédiée aux automobiles, tout en proposant plus d'aménagements pour les piétons et cyclistes (stationnements vélos, traversées piétonnes, marquage au sol, etc.).

6

Contribuer au maintien et au renforcement de la diversité des usages dans le parc du quai Ernest-Ansermet, en :

- Proposant des espaces verts, propices à la détente et à la contemplation, de même que des espaces ludiques, de partage, de rencontre (de type « salons urbains ») ou encore des aménagements favorisant l'exercice physique.



les
fmr

Florence Vuille
Eileen Kandji
Emma Bavaud

Mars 2024